



Communiqué de presse
Paris, le 30 septembre 2011

OGM procès de Colmar Reconnaître la faute et garantir la liberté de la recherche

Dans le cadre du procès jugeant 60 militants anti-OGM pour la destruction d'une parcelle expérimentale de vigne OGM, des peines de trois mois de prison avec sursis ont été requises ce jour.

Pour Philippe Gracien, porte-parole d'IBV : « cette requête marque la reconnaissance de la faute. Mais est-ce suffisant pour rassurer les chercheurs des secteurs publics ou privés et rendre possible une reprise des essais en plein champ ? ».

L'amélioration des plantes est indispensable à la compétitivité et la durabilité de l'agriculture française. Elle demande de très gros investissements humains et financiers. Il est impératif que les chercheurs puissent être assurés de mener à bien leurs recherches dont l'expérimentation en plein champ est la partie essentielle et incontournable. Rappelons que ces dernières années de nombreuses parcelles expérimentales publiques ou privées ont été saccagées en France et ce nouvel exemple ne fait que confirmer le refus d'une recherche qui permettrait de répondre à de nombreuses questions légitimes.

« Comme le prévoit la loi sur les OGM, nous espérons que le jugement confirmera la reconnaissance de la faute. Mais, quoi qu'il en soit, le gouvernement doit prendre ses responsabilités et adopter des mesures suffisamment dissuasives et efficaces pour garantir la liberté de la recherche agronomique en France. Les chercheurs ont besoin des expérimentations en plein champ pour enrichir leur expertise et contribuer à l'amélioration des plantes. L'agriculture française a besoin d'innovation pour être compétitive », conclut Philippe Gracien.

Contact presse : Valérie Carlon - 06 12 21 08 30 – valerie.carlon@wanadoo.fr

Initiatives Biotechnologies Végétales, IBV, fédère l'interprofession semencière et les organisations professionnelles impliquées dans le développement de semences performantes et innovantes pour apporter des solutions durables aux agriculteurs.

Son objectif est de promouvoir le développement et l'utilisation des biotechnologies : des semences aux produits qui en sont issus.

Les membres fondateurs sont :

***Le Groupement national Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS).** Il contrôle la qualité des semences pour les utilisateurs dans le cadre d'une mission de service public. D'autre part, il participe au dynamisme de la filière semences et plants de la recherche à la distribution par son activité interprofessionnelle.*

***L'Union Française des Semenciers (UFS),** syndicat professionnel des entreprises semencières. L'UFS réunit 135 entreprises actives dans la recherche, la production et la commercialisation de semences pour l'agriculture, les jardins et le paysage.*

***L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP).** Elle regroupe les entreprises qui recherchent, développent et commercialisent des produits phytosanitaires et des outils de protection des cultures, dont les biotechnologies.*

IBV est à l'initiative d'un espace d'information et d'échanges via son site ogm.org.